

Bulletin officiel n° 46 du 12 décembre 2013

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Services informatiques aux organisations » : thème concernant l'épreuve E3 « analyse économique, managériale et juridique des services informatiques »

note de service n° 2013-0021 du 8-11-2013 (NOR : ESRS1327372N)

Enseignements primaire et secondaire

Éducation physique et sportive

Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles
arrêté du 4-11-2013 - J.O. du 19-11-2013 (NOR : MENE1327291A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale : modification

arrêté du 21-11-2013 (NOR : MENI1300551A)

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification

arrêté du 21-11-2013 (NOR : MENI1300550A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la CAP locale compétente à l'égard du corps des SAENES : modification

arrêté du 21-11-2013 (NOR : MENA1300546A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

arrêté du 25-11-2013 (NOR : ESRR1300346A)

Nomination

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

décret du 15-11-2013 - J.O. du 20-11-2013 (NOR : MENH1324923D)

Jurys des examens

Nomination des présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2014 :

modification
arrêté du 4-11-2013 (NOR : MENH1300545A)

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Services informatiques aux organisations » : thème concernant l'épreuve E3 « analyse économique, managériale et juridique des services informatiques »

NOR : ESRS1327372N

note de service n° 2013-0021 du 8-11-2013

ESR - DGESIP A2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académies, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs ; aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement

L'arrêté du 26 avril 2011 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « services informatiques aux organisations » paru au Journal officiel de la République française le 17 mai 2011, prévoit dans la définition de l'épreuve E3 « analyse économique, managériale et juridique des services informatiques » un questionnement portant sur un thème juridique, pour deux sessions consécutives de l'examen.

Le thème choisi pour les sessions 2015 et 2016 est :

« responsabilité des administrateurs systèmes et réseaux ».

Les dispositions de la note de service ESRS1133444N n° 2011-1025 du 14-12-2011 paru au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 2 du 12 janvier 2012, sont abrogées à l'issue de la session 2014.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Enseignements primaire et secondaire

Éducation physique et sportive

Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

NOR : MENE1327291A

arrêté du 4-11-2013 - J.O. du 19-11-2013

MEN - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation ; arrêté du 5-8-1998 modifié ; arrêté du 20-11-2000 ; arrêté du 17-6-2003 modifié ; arrêté du 10-2-2009 ; arrêté du 8-7-2009 ; arrêté du 15-7-2009

Article 1 - L'annexe 2 de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé est rédigée ainsi qu'il suit :

« Liste des couples d'activités

La liste nationale des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive pour les candidats qui sont évalués dans cette discipline en épreuve ponctuelle terminale aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, est la suivante :

- gymnastique au sol et tennis de table ;
- demi-fond 3x500 et badminton ;
- demi-fond 3x500 et tennis de table ;
- gymnastique au sol et badminton ;
- badminton et sauvetage. »

Article 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de la session d'examen 2014.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale : modification

NOR : MENI1300551A

arrêté du 21-11-2013

MEN - IG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983, ensemble la loi n° 84-16 du 11-1-1984 ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 89-833 du 9-11-1989 modifié ; décret du 14-3-2013 ; arrêté ministériel du 14-12-2010 modifié par arrêtés ministériels du 24-8-2011, 17-10-2012 et 30-11-2012

Article 1 - Sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'article premier de l'[arrêté du 14 décembre 2010](#) susvisé, en ce qui concerne les représentants titulaires de l'administration :

- Frédéric Guin, secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de Jean Marimbert.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Fait le 21 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale,
Jean-Yves Daniel

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification

NOR : MENI1300550A

arrêté du 21-11-2013

MEN - IG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié ; décrets du 3-1-2013 ; décret du 14-3-2013 ; arrêté ministériel du 17-11-2010 modifié par arrêtés ministériels du 24-8-2011 et 27-11-2012

Article 1 - Sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'article premier de l'[arrêté du 17 novembre 2010](#) susvisé :

En ce qui concerne les représentants titulaires de l'administration :

- Frédéric Guin, secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de Jean Marimbert ;
- Pierre-Yves Duwoye, recteur de l'académie de Versailles, en remplacement d'Alain Boissinot.

En ce qui concerne les représentants suppléants de l'administration :

- Catherine Moisan, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de Michel Quéré.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale,

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Thierry Bossard

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la CAP locale compétente à l'égard du corps des SAENES : modification

NOR : MENA1300546A

arrêté du 21-11-2013

MEN - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 4-10-2010 ; arrêté du 5-5-2011

Article 1 - L'article 2 de l'[arrêté du 5 mai 2011](#) susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle :

Au lieu de :

- Nicole Pigeon, front syndical SGEN-CFDT / SGPEN-CGT.

Lire :

- Madame Michèle Chanliau, front syndical SGEN-CFDT / SGPEN-CGT.

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Le secrétaire général,

Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR1300346A

arrêté du 25-11-2013

ESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 25 novembre 2013, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie :

Au titre des personnalités choisies pour leur compétence scientifique, leur compétence d'administrateur de la recherche publique ou privée ou pour leurs responsabilités dans la société civile :

- Catherine Allais ;
- Claudie Haigneré ;
- Yves Le Bars ;
- Agnès Paillard.

Sur proposition de la directrice de l'institut, au titre des anciens auditeurs :

- Patricia Galeazzi ;
- Christian Noël du Payrat.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1324923D

décret du 15-11-2013 - J.O. du 20-11-2013

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 15 novembre 2013,

- Christian Patoz, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron, est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard, à compter du 1er décembre 2013, en remplacement de Jean Gutierrez, admis à la retraite ;

- Monsieur Dominique Roure, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Essonne, est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron, à compter du 1er décembre 2013, en remplacement de Christian Patoz, muté.

Mouvement du personnel

Jurys des examens

Nomination des présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2014 : modification

NOR : MENH1300545A

arrêté du 4-11-2013

MEN - DGRH D1

Vu arrêté du 29-10-2013

Article 1 - Les dispositions de l'article 2 de l'[arrêté du 29 octobre 2013](#) susvisé, sont modifiées comme suit :

Section techni-verrier

Au lieu de : Francis Counil, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Lire : Sophia Czernic, inspectrice de l'éducation nationale

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 novembre 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

Philippe Santana